



SG BFC

TOP 6

Cette compétition permet la sélection de Clubs pour la rencontre Super Grand-Est.

Fonctionnement

Le classement des clubs (de Bourgogne) est effectué à la fin de l'année sur la base des scores brut cumulés des 5 meilleurs joueurs/joueuses de chaque clubs dans les 3 séries suivantes : Messieurs 1^{ère} et 2^{ème} séries , Dames 1^{ère} série.

Les 6 meilleurs Clubs sont qualifiés pour disputer l'année suivante 3 rencontres intitulées **TOP 6.**

A l'issue de ces 3 rencontres, un nouveau classement Clubs sera effectué.

Le 1^{er} Club sera qualifié pour le Challenge Super Grand-Est de l'année suivante

Le 2^{ème} Club sera éventuellement qualifié pour le challenge Super Grand-Est de l'année suivante si le 1^{er} Club a remporté le Challenge de l'année en cours (qualifié d'office).

En 2024 le Club qualifié pour la rencontre Super Grand-Est au golf de Nancy Aingeray

- **est le Château De Chailly 1^{er} TOP 6 2023**

FORMULE 2023:

Les 3 rencontres TOP 6 seront identiques au challenge Super Grand-Est

- **TOP 6 N°1 le jeudi 6 juin à La Chassagne**
- **TOP 6 N°2 le jeudi 18 juillet à Quétigny**
- **TOP 6 N°3 le jeudi 03 Octobre à Chalon sur Saône**

(palmarès et dotation)

Chaque Club qualifié présentera une équipe de 15 joueurs/joueuses

Formule de jeu stableford

Index plafonnés à 24,4 (si un joueur a un index supérieur il sera ramené à 24,4)

Chaque Joueur – Joueuse devra avoir participé avant :

TOP 6 N°1: Un minimum de 2 événements SG BFC

TOP 6 N°2: Un minimum de 3 événements SG BFC

TOP 6 N°3: Un minimum de 4 événements SG BFC

(1 événement = CHIC, Senior Cup, Sélection Match-Play, Championnat de ligue Senior)

Le classement est établi selon le total des 6 meilleurs scores réalisés par Club, brut et net cumulés. En cas d'égalité le départage se fait sur le 7^{ème} score brut, le cas échéant sur le 8^{ème} , etc...

CLUBS Qualifiés pour TOP6 2024

Suite aux classements 2023 les 6 clubs qui sont qualifiés pour 2022 sont :

- **Dijon Bourgogne, Autun, Ch. De Chailly, Macon, Ch. D'Avoise, Beaune,**

ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont de 300^{euros} par équipe.

Versement à effectuer à SG BFC pour chaque Club qualifié

SG BFC encaisse 6 x 300 euros 1800 euros

SG BFC règle au Club accueillant la compétition 1500 euros

A l'issue des 3 TOP 6 SG BFC financera le trophée et la dotation

Nota : si un Club présente un nombre de joueur < à 15 le droit d'engagement reste fixé à 300 euros

DOTATION

Un carton de 6 bouteilles de Crémant par équipe

COMITE DE L'EPREUVE

Président, Vice Président, Commission Sportive